

Assurance externe volontaire

Ce formulaire est à remplir par l'employeur et la personne assurée.

Employeur Lieu/Canton
N° d'entreprise Plan
Délai d'attente Catégorie
 indépendant employé

Identité de la personne assurée

Nom Prénom
Rue/N° NPA/Lieu
Date de naissance N° d'ass. sociale
Téléphone (pendant la journée) E-mail

Sexe

féminin masculin

Langue

allemand français italien

Etat civil

célibataire marié(e) depuis divorcé(e) depuis veuf/veuve
 partenariat enregistré depuis
 partenariat dissous judiciairement depuis par décès

Assurance externe volontaire

Assurance externe

Le salarié assuré âgé de 58 ans au maximum et assuré auprès de la Fondation depuis six mois au moins et dont le salaire annuel passe en dessous du seuil d'entrée (selon le plan de prévoyance) en raison d'un congé non-payé, d'une interruption de travail durant la grossesse, d'une prolongation d'un congé de maternité ou d'une formation continue pendant deux mois au moins peut pendant 24 mois au plus rester assuré dans la Fondation en tant que personne assurée externe.

La personne indépendante assurée âgée de 58 ans au maximum et assurée auprès de la Fondation depuis six mois au moins et dont le salaire annuel passe en dessous du seuil d'entrée (selon le plan de prévoyance) pendant deux mois au moins, peut, pour quelque raison que ce soit, passer à l'assurance externe.

Raison de l'interruption

Début de l'assurance Fin de l'assurance
(max. 24 mois après le début)

Prestations d'assurance

- seulement risque
- Risque et épargne (plan de base sans bonifications complémentaires respectivement, sans cotisations épargne volontaires (plan à choix))
- Risque et épargne (plan de base avec bonifications complémentaires respectivement, avec cotisations épargne volontaires (plan à choix))

Nouvelle entrée auprès de l'ancien employeur

- oui avec le même salaire/taux d'occupation
 avec un nouveau salaire
- Nouveau salaire annuel AVS (incl. le 13^{ème} mois) CHF (veuillez s.v.p. annualiser)
- Nouveau taux d'occupation en %
.....
- non Veuillez remplir et joindre le formulaire «Avis de sortie».
 La signature de l'employeur n'est pas nécessaire sur la 2^{ème} page de ce formulaire lors d'une démission.

Le montant total de l'assurance externe à partir de 58 ans est à la charge de la personne à assurer et lui est facturé directement (à terme échu).

Lieu et date

Timbre et signature de l'employeur

Signature de la personne assurée

Medpension vsao asmac
Brunnhofweg 37
Case postale 319
3000 Berne 14

Medpension vsao asmac
Brunnhofweg 37
Case postale 319
3000 Berne 14